

ADHOC est un programme destiné aux adolescents, jeunes adultes et à leur famille, lorsqu'il y a un problème lié à la consommation de substances psychotropes : alcool, cannabis et autres substances psychoactives.

ADHOC justice Le juge des mineurs peut proposer le programme **ADHOC-justice** comme alternative à une sanction pénale.

Objectifs informer, échanger, évaluer la situation, permettre aux membres de la famille d'évoluer



trans-AT

ADHOC - justice

«L'adolescence est le seul temps où l'on ait appris quelque chose» Marcel Proust

trans-AT Fondation Dépendances

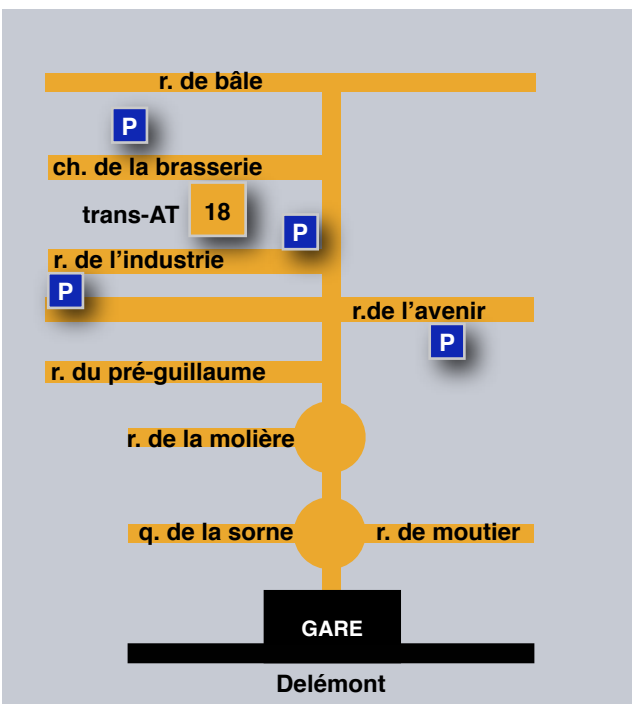
Ch. de la Brasserie 18

2800 Delémont 2

032 / 421 80 80 (jours ouvrables)

Personnes de contact : Géraldine Koller, Isabelle Philippe, Jean-Christophe Dubail

Veuillez spécifier votre intérêt pour le programme ADHOC-justice.

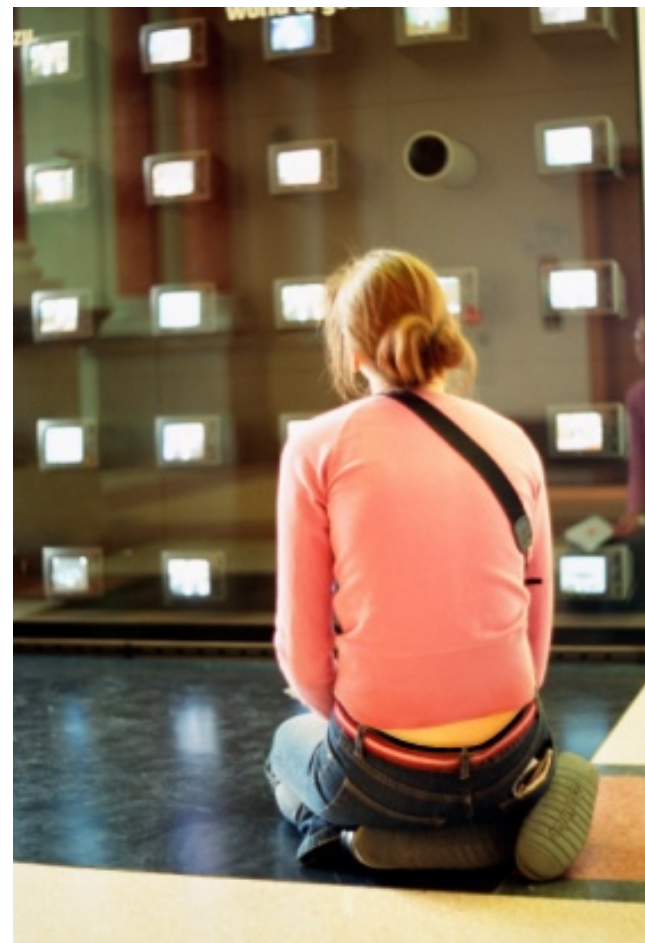


ADHOC

ADHOC - JUSTICE

www.trans-at.ch

www.fondation-dependances.ch



Programme destiné aux adolescents consommateurs de substances psychoactives

En collaboration avec le tribunal des mineurs du jura



trans-AT offre une écoute, la confidentialité des entretiens, des professionnels spécialisés dans le domaine des addictions et de l'adolescence, un travail d'orientation systémique

Procédure trans-AT informe le tribunal des mineurs sur la tenue ou non du programme ADHOC-justice pour le jeune concerné.

Aucune information ne sera donnée sur le contenu des séances.

Première étape

Une séance avec le jeune et sa famille

Pour définir et évaluer le problème

Deuxième étape

Une à deux séances avec le jeune seul

Pour poser le problème
Examiner la consommation
Evaluer ses ressources

Troisième étape

Une à deux séances avec les parents seuls

Pour ouvrir un espace d'échanges autour des ressources et des difficultés

Quatrième étape

Une séance avec le jeune et sa famille

Pour procéder à un bilan final et évaluer le besoin d'une aide supplémentaire

